



Délai référendaire: 6 juillet 2017

Arrêté fédéral

**portant approbation de la déclaration ministérielle
sur l'expansion du commerce des produits des technologies
de l'information (ATI II) et des modifications
de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine
des produits des technologies de l'information**

du 17 mars 2017

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,

vu le message du Conseil fédéral annexé au rapport du 11 janvier 2017 sur la
politique économique extérieure 2016²,

arrête:

Art. 1

¹ Sont approuvées:

- a. la Déclaration ministérielle du 16 décembre 2015 sur l'expansion du commerce des produits des technologies de l'information³;
- b. les modifications de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits des technologies de l'information⁴.

² Le Conseil fédéral est habilité à notifier l'approbation des modifications de la Liste LIX-Suisse-Liechtenstein dans le domaine des produits des technologies de l'information à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

¹ RS **101**

² FF **2017** 741 975

³ FF **2017** 993

⁴ La Liste LIX-Suisse-Liechtenstein est publiée au RO sous la forme d'un renvoi. Elle n'est disponible qu'en français (art. 5 et 14, al. 2, let. b, LPubl, RS **170.512**) et n'est légalement contraignante que dans cette version. Les modifications mentionnées ont été publiées dans la FF **2017** 1011. Les informations sont également disponibles sous forme de tiré à part auprès de la Direction générale des douanes, Section tarif douanier, 3003 Berne.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des Etats, 17 mars 2017

Le président: Ivo Bischofberger

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 17 mars 2017

Le président: Jürg Stahl

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 28 mars 2017⁵

Délai référendaire: 6 juillet 2017

⁵ FF **2017** 2313